

Collectif Accueil Réfugiés de Pays en Guerre au Centre Œcuménique d'Orléans

*Proposition agréée par les membres du Collectif.
à la suite à la réunion du 4 janvier 2016*

Contexte :

Ayant entendu l'appel du diocèse d'Orléans en réponse à celui du pape François, ainsi que l'appel national de la Fédération protestante de France et de la Fédération de l'Entraide protestante pour mettre à disposition de réfugiés syriens ou irakiens des logements inoccupés, le Secours Catholique Loiret, l'Entraide protestante d'Orléans, la Pastorale des Migrants et le Centre Œcuménique d'Orléans ont décidé de s'unir pour participer à cet accueil.

Le Centre œcuménique propose un accueil dans l'appartement associé au Centre après avoir reçu un avis favorable de son Conseil d'administration et de la SCI propriétaire. Des représentants des communautés catholiques et protestantes, du Secours Catholique, de l'Entraide Protestante, de la Pastorales des Migrants et du Centre œcuménique donnent leur accord au projet suivant :

Constitution d'un Collectif :

Un collectif d'institutions et de personnes, appelé "Collectif Accueil Réfugiés d'Orient au Centre Œcuménique d'Orléans, est constitué pour mettre en place, réaliser et gérer dans le temps l'accueil et l'accompagnement d'une famille venant de Syrie ou d'Irak et demandant le statut de réfugiés.

- **Le collectif est composé du Centre Œcuménique d'Orléans, de l'Entraide Protestante d'Orléans, du Secours Catholique, de la Pastorale des Migrants et de personnes engagées à titre personnel.**
- Chaque membre s'engage à participer à l'opération qui peut durer d'un à 3 ans.
- Après approbation du collectif, d'autres institutions, associations ou particuliers pourront participer aux différentes activités.
- L'accueil et l'accompagnement de la famille sont à la charge du collectif qui les répartit entre ses membres.
- Ce travail d'accueil et d'accompagnement se fait dans le plus grand respect des convictions et projets des personnes accueillies.
- Le Centre Œcuménique d'Orléans, association loi 1901 habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux, gèrera un compte spécifique au nom du collectif.
- Le Centre Œcuménique assure la gestion des fonds reçus des partenaires du Collectif, du dispositif d'État et des appels faits auprès des particuliers, associations, fondations et collectivités locales. Une juste indemnisation locative de la SCI par le collectif pourra être perçue.
- Le Collectif travaille en lien avec les services de l'État et en réseau avec toutes les associations nationales et locales concernées par cette action.
- Le Collectif désigne en son sein une petite équipe coordonnatrice.
- Un Contrat d'occupation de l'appartement sera établi et proposé aux personnes accueillies.